

L'IVG dans la Constitution ? « La France est très loin de la situation américaine », juge la droite

La commission des lois du Sénat ne juge pas utile d'inscrire l'Interruption volontaire de grossesse et la contraception dans la Constitution. « La jurisprudence du Conseil constitutionnel est déjà très protectrice et constante », note Agnès Canayer, sénatrice LR de Seine-Maritime.



Ouest-France [Yves-Marie ROBIN](#). Publié le 18/10/2022 à 18h53

Pour elle, c'est non ! La commission des lois du Sénat, dans sa majorité, refuse d'apporter son soutien à [la proposition de loi constitutionnelle de Mélanie Vogel](#) (groupe Écologiste) et de plusieurs de ses collègues, visant « à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. »

Ses 49 parlementaires ont débattu du sujet il y a une semaine. Pour eux, la possibilité de recourir à l'IVG et à la contraception « ne fait l'objet d'aucune remise en cause en France. Les lois Neuwirth et Veil, ayant ouvert ces deux droits dans les années 70, font pleinement partie de notre patrimoine juridique. » Il est donc inutile, selon eux, de les inscrire dans la Constitution.

Une « société si fracturée »

« Cela n'apporterait rien de nouveau. La jurisprudence du Conseil constitutionnel est déjà très protectrice et constante. La France est très loin de la situation américaine, » note Agnès Canayer (LR, Seine-Maritime). La rapporteure de la commission des lois juge même « dangereuse » la procédure qu'enclencherait la proposition de loi de Mélanie Vogel si elle était approuvée par le Parlement.

Dangereuse ? « Oui, elle obligerait à interroger les Français par la voie du référendum. Or, dans cette société si fracturée et si bouillonnante que nous connaissons actuellement, cette consultation pourrait aboutir à des résultats totalement inverses à ceux recherchés. » Rendus d'autant plus aléatoires par la forte abstention qu'ont connue les derniers scrutins nationaux et locaux.

« Je pense que la priorité du moment n'est pas cette proposition de loi. Nous devons, par contre, nous atteler à rendre plus effectif l'accès à l'interruption volontaire de

grossesse dans tous les territoires, en renforçant les équipes des plannings familiaux et en luttant contre les déserts médicaux, » conclut Agnès Canayer.

Et à l'Assemblée ?

Les députés LR adopteront-ils la même ligne que leurs collègues sénateurs, lorsque cette proposition de loi, et d'autres similaires, seront à l'ordre du jour de l'Assemblée ? « Nous allons en parler prochainement en groupe. Mais, personnellement, je partage la position des sénateurs LR », explique Anne-Laure Blin (LR, Maine-et-Loire).

Même avis pour Philippe Gosselin (LR, Manche) qui ne voit pas « l'intérêt juridique » d'une telle discussion. « Le droit à l'avortement est protégé en France. Aucun groupe politique majeur ne souhaite l'attaquer. Nous avons d'ailleurs allongé de deux semaines le délai légal pour avoir recours à l'IVG. »

Le parlementaire normand voit plutôt « un enjeu politique » dans ce débat, « une sorte de course de vitesse » entre des groupes opposés, Verts, LFI, Renaissance... « C'est un sujet qui ne pourra pas prospérer au Parlement, »prédit-il.